

Modalités de gestion concernant les habitats forestiers humides ou hydromorphes

3



A. Renard - CRPF PDL

Forêt alluviale à *Aulne glutineux* et *Frêne commun*.

Les habitats forestiers humides sont globalement bien représentés sur la région mais sur de petites surfaces unitaires. Leur état de conservation est relativement mauvais.

Les habitats 91E0 et 91F0 sont liés aux cours d'eau ; le premier se rencontre habituellement de façon discontinue le long des petits ruisseaux intraforestiers et le second est typique des forêts inondables riveraines de la Loire. La flore y est riche et diversifiée. Quant au troisième, il se caractérise par une flore plus banale comme la Molinie bleue sur des sols pauvres, acides et engorgés dès la surface.

Il s'agit d'habitats fragiles dont le bon fonctionnement est en lien direct avec le régime hydrique du sol. Une valorisation économique est cependant possible à condition de prendre certaines précautions.

Habitats concernés

En Pays de la Loire, les habitats concernés sont les suivants :

91E0 - Forêts alluviales à *Aulne glutineux* et *Frêne commun*

91F0 - Forêts mixtes à *Chêne pédonculé*, *Orme lisse*, *Orme champêtre*, *Frêne commun* ou *Frêne oxyphylle*

9190 - Vieilles chênaies acidophiles

Règles

- Ne pas modifier le caractère humide de ces habitats par des opérations de drainage, de rectification ou curage de cours d'eau,
- proscrire tout travail du sol,
- utiliser des kits de franchissement ou tout autre dispositif autorisé pour permettre la traversée des cours d'eau par les engins mécaniques, le cas échéant,
- ne pas créer d'embâcles dans les cours d'eau ou déposer des rémanents dans les zones inondables,
- ne pas créer de voirie ou de places de dépôts sur ces habitats peu représentés dans la région et souvent sur de très petites surfaces.

Recommandations

Dans la mesure du possible, le propriétaire est encouragé à :

- favoriser les espèces patrimoniales et indicatrices de ces habitats qui ne peuvent être valorisées par la sylviculture,
- privilégier la régénération naturelle par bouquet ou petites zones inférieures à 1 ha,
- éviter la coupe rase sur des superficies de plus de 1 ha.



O. Cardot - PNR MP

Forêt mixte à *chêne*, *orme* et *frêne*.